

Cette notice définit les règles générales minimales d'entretien et de maintenance des Blocs Portes Bois et PMT battantes MALERBA permettant d'assurer leur fonction.

<b>CONSIGNES - Environnement et Bloc-porte</b>	<b>FREQUENCE</b>
Vérifier qu'aucun objet ou installation nouvelle n'entrave le bon fonctionnement des portes : absence d'obstacle ou situation empêchant ou gênant la fermeture (cale ou autre...), butée de porte trop proche des paumelles...etc	2 fois/an
Vérifier l'état du bloc-porte (accessoires compris) afin de déceler d'éventuelles déformations, chocs ou coups... pouvant entacher ses qualités	1 fois/an
Vérifier la tenue mécanique des vantaux sur le bâti/huisserie (serrage et tenue des paumelles, état des rondelles ou fourreaux, pas de dommages constatés...) → si nécessaire, resserrer les paumelles et, → remplacer rondelles ou fourreaux sur les portes bois, butées à billes sur les PMT	1 fois/an
Vérifier la fixation des pièces telles que béquille garniture, serrure, ferme-porte... → effectuer un resserrage si nécessaire (ne pas serrer trop fort)	1 fois/an
Vérifier en position fermée les jeux de fonctionnement et l'aplomb de la porte → effectuer les réglages si nécessaire (au niveau des paumelles)	1 fois/an
Vérifier la présence et l'état des joints intumescents → les remplacer si nécessaire	1 fois/an
Vérifier l'état des joints d'étanchéité à l'air (option) → les nettoyer ou, les remplacer si nécessaire	1 fois/an
Nettoyer les parements des vantaux afin d'éliminer tout agent agressif, ainsi que les accessoires (quincailleries, poignées...) → nettoyer à l'eau chaude savonneuse + rinçage eau claire (pas de produits abrasifs)	1 fois/an
Contrôler l'état du revêtement des surfaces métalliques laquées, notamment pour l'exposition extérieure de PMT → traiter immédiatement les parties présentant des détériorations du revêtement (rayures) ou amorces de corrosion	1 fois/an

<b>CONSIGNES - Spécificités Portes D.A.S.</b>	<b>FREQUENCE</b>
Constat de fermeture du D.A.S. suite à une action manuelle (déclenchement sous application d'un couple $\leq 120$ Nm ou bouton de déclenchement)	2 fois/an
Constat de fermeture du D.A.S. suite à une détection (ordre de télécommande...)	1 fois/an
Constat du fonctionnement du dispositif anti-réarmement involontaire (si équipé)	1 fois/an
Constat du fonctionnement du dispositif sélecteur de fermeture (si équipé)	1 fois/an
Mesure du temps de fermeture $\leq 30$ s.	1 fois/an
Mesure de la vitesse de fermeture $\leq 10$ degrés par seconde	1 fois/an
Mesure des couples de fermeture et d'ouverture suivant prescriptions ci-dessous	1 fois/an
→ en cas de dysfonctionnement ou non-respect d'un critère, effectuer les réglages nécessaires	

Largeur porte (mm)	Moment de fermeture				Couple d'ouverture maxi Nm
	entre 0° et 4°		entre 88° et 92°	Tout autre angle	
	N/m (min)	N/m (max)	N/m (min)	N/m (min)	
$\leq 950$	18	< 26	6	4	51
951 à 1100	26	< 37	9	6	66
1101 à 1250	37	< 54	12	8	88
1251 à 1400	54	< 87	18	11	139
1401 à 1600	87	< 140	29	18	220